

Image not found or type unknown



Abus sur personne agé avc un abonnement téléphonique

Par **safir**, le **22/11/2009** à **15:43**

Bonjour,rnau mois d'octobre 2008 j'ai contracté un abonnement téléphonique sfr qui devait se terminer au mois d'octobre2010.je leurs ai envoyés une lettre avec accusé de réception pour résilier mon contrat, ils m'ont répondu par courrier que je devais payer la somme de 102€, je leurs avaient pourtant bien expliqué que du fait de ma petite retraite et de mes problèmes financiers je ne pouvais plus payer.est-ce normal et comment puis-je faire pour ne payer et rester dans la légalité?Je vous remercie de bien vouloir me répondre je suis actuellement très ennuyée par cette situation.rn merci